



ACCUEIL DE LOISIRS - ÉTÉ 2019



Formulaire de préinscription à retourner au service Jeunesse
Jusqu'au Samedi 18 MAI 2019 - 12 heures (dernier délai)
accompagné impérativement des **PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS DEMANDÉS**

NOM DE L'ENFANT **Prénom**.....
Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

REGIME ALLOCATAIRE, cochez la case : CAF MSA **N°ALLOCATAIRE (si CAF)** :

PARENT ou REPRÉSENTANT LEGAL :

Nom Prénom

Adresse :

Téléphone Mail :

- **Déclare que mon enfant *** (*Cocher la case si accord)

Repartira de l'Accueil de Loisirs

- seul (dans ce cas fournir une autorisation manuscrite signée par le représentant légal)
- pris en charge par un adulte (Noms, Prénoms) :

OU

Prendra le BUS de la Moutonne à l'école JULES FERRY : le matin le soir

Il sera accueilli le matin de 7h30 à 8h15 dans les locaux de l'école J. FERRY, puis transporté par bus à l'Accueil de Loisirs des ARQUETS à LA CRAU.

Le retour à l'école JULES FERRY se fera à 17h15 SANS GARDERIE.

- repartira seul (dans ce cas fournir une autorisation manuscrite signée par le représentant légal)
- sera pris en charge par un adulte (Noms, Prénoms):

- **Déclare être assuré Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel ***

Compagnie :..... N°.....

AUTRE PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT ET/OU D'URGENCE

Nom Prénom.....Tél :

Semaines Souhaitées: - Indispensables : notez 1 - Facultatives : notez 2	Semaines Été 2019	Colonnes réservées à l'Administration			
		Semaines retenues par les Services municipaux	Nbre de Jours	Tarif journalier	Montant du versement
	Du 08/07 au 12/07		5		
	Du 15/07 au 19/07		5		
	Du 22/07 au 26/07		5		
	Du 29/07 au 02/08		5		
	Du 05/08 au 09/08		5		
	Du 12/08 au 16/08		4		
	Du 19/08 au 23/08		5		
	Du 26/08 au 30/08		5		
	TOTAL				

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom de l'enfant Prénom.....

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé, pour rappel : **la photocopie de chaque page doit être fournie**)
Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.
Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

VACCINS OBLIGATOIRES	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite		Coqueluche	
Ou DT Polio		BCG	
Ou Tétracoq		Autres (préciser)	

Je certifie avoir reporté avec exactitude les dates inscrites sur le carnet de santé de mon enfant, qu'il est apte à la vie en collectivité et à jour de ses vaccinations (cocher la case) :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

NOM et Téléphone du Médecin traitant :

Si l'enfant doit suivre un traitement médical pendant le séjour, joindre l'ordonnance et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Votre enfant bénéficie-t-il d'un P.A.I.? OUI NON (si OUI joindre la photocopie du P.A.I.)

P.A.I. Santé P.A.I. Alimentaire Autre **Préciser :**

En cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou de régime, la famille devra fournir un panier repas chaque jour de présence en Accueil de Loisirs (certificat médical à joindre lors de l'inscription définitive).

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS : votre enfant suit-il un régime, porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ?

Préciser :

SANS PAI, AUCUN ALIMENT DE SUBSTITUTION NE SERA ACCEPTÉ AU SEIN DE L'ALSH

L'enfant est-il porteur de handicap?

OUI NON

Si OUI de quelle nature ?

La recevabilité de la demande ne sera exprimée qu'après la mise en œuvre d'un protocole d'accueil (document tenu à disposition des parents au service jeunesse), incluant une réunion de concertation regroupant les parents et la direction de l'accueil de loisirs.

Je soussigné, représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur ce formulaire et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : / /

Signature :



ACCUEIL DE LOISIRS

ÉTÉ 2019



L'accueil de loisirs communal sera ouvert du Lundi 08 juillet au Vendredi 30 Août 2019.

Pour les enfants Craurois nés entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2016.

L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL SE DÉROULERA DANS LES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ARQUETS ; LE NUMERO DE TÉLÉPHONE EST LE : **06.31.41.15.64**

Les jeunes de 11ans révolus (nés avant le 1^{er} juillet 2008) seront accueillis par l'association JIS.

L'Accueil de Loisirs est assuré du lundi au vendredi de **8h45 à 17h00**, hors jours fériés.

Une garderie est assurée le matin de **7h30 à 8h45** et le soir de **17h00 à 17h45**.

Pour les enfants résidant à la Moutonne, un point d'accueil sera mis en place le matin à partir de 7h30 à l'école Jules FERRY. Un bus partira à 8h15 vers l'Accueil de loisirs des ARQUETS.

Le soir, les enfants seront déposés vers 17h15 devant l'école Jules FERRY (pas d'accueil sur place, les enfants doivent être récupérés immédiatement).

Les tarifs sont établis en fonction des revenus (ils comprennent activités, repas du midi, goûters, garderie, transport)

Taille de la famille	Tarif journalier Revenus mensuels x %	Tarif journalier minimum par enfant	Tarif journalier maximum par enfant
1enfant à charge	0,45 %	4 euros	21.50 euros
2 enfants à charge	0,35 %	4 euros	16 euros
3 enfants à charge ou 2 enfants au centre	0,30 %	4 euros	13.70 euros

Pour obtenir le montant, par jour et par enfant, qui vous sera demandé lors de la confirmation du séjour en Accueil de loisirs :

- totaliser toutes les sommes perçues avant abattement de l'avis d'imposition des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer.
- ajouter le montant annuel des allocations familiales du foyer
- diviser par 12
- multiplier par le taux indiqué ci-dessus

MODALITÉS D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

1 - Première étape : LA PRÉ-INSCRIPTION (jusqu'au Samedi 18 Mai 2019)

Compléter le formulaire de préinscription et le déposer au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, avant le Samedi 18 Mai 2019 à 12h00, dernier délai.

(Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; et le samedi de 8h30 à 12h)

Les documents requis doivent impérativement accompagner la demande d'inscription. Faute de quoi, le service ne pourra traiter la demande.

VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT FOURNIR LES COPIES DES PIÈCES SUIVANTES
(le service ne fait pas les copies, les dossiers incomplets ne seront pas acceptés) :

- **L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (dernier avis reçu)**
- **L'attestation CAF justifiant les allocations familiales perçues**
- **Le dernier bulletin de salaire (ou autre justificatif pour les travailleurs indépendants, ex : Kbis) des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer**
- **L'attestation d'assurance extrascolaire**
- **La Photocopie de chaque page des vaccins présents sur le carnet de santé**

2 - Deuxième étape : L'INSCRIPTION DÉFINITIVE (du Lundi 03 au Samedi 22 Juin 2019)

**Suite à l'installation du « Portail Famille » une nouvelle procédure est mise en place.
Dès le 03 juin, vous recevrez un mail qui vous informera des semaines qui vous ont été attribuées.**

Si l'attribution vous satisfait, vous pourrez les confirmer en procédant au paiement en ligne sécurisé pour finaliser et valider l'inscription de votre enfant.

Dans le cas contraire, si vous souhaitez apporter des modifications aux semaines accordées, vous devrez vous présenter au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; et le samedi de 8h30 à 12h) pour revoir votre demande en fonction des places disponibles, et pour régler les frais de séjour.

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques, les espèces et les chèques-vacances.

Tout règlement par chèque doit être effectué en une seule fois et par le même « payeur ».

Par conséquent, en cas de participation d'un comité d'entreprise, celle-ci devra être versée directement au bénéficiaire.

Au-delà du Samedi 22 Juin - 12h00, votre préinscription sera considérée comme annulée, si vous ne vous êtes pas présentés.

AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE SERVICE.

Les projets pédagogique et éducatif sont à disposition des familles dans les locaux de l'Accueil de Loisirs ou au service Jeunesse.

Les plannings hebdomadaires des activités prévues seront affichés chaque lundi de la semaine concernée.

À l'occasion des activités, l'organisateur peut être amené à prendre des photographies ; celles-ci pourront être exploitées ou diffusées sur des supports d'images propres à la commune (Infos communales, site internet, etc.).

Toute inscription à l'Accueil de Loisirs vaut accord de publication et d'exploitation de ces photos selon les conditions susmentionnées, sauf opposition écrite du ou des parents.

Conditions de remboursement :

- En cas de désistement : le remboursement de la participation ne sera admis que dans le cas d'un désistement dûment motivé par écrit, reçu en Mairie au moins 10 jours avant le début de la semaine considérée et accompagné d'un RIB.

- En cas d'absence pour maladie : le remboursement pour la participation n'interviendra qu'à compter du 3^{ème} jour consécutif d'absence, sur présentation d'un certificat médical, accompagné d'un RIB.

Aucune attestation de présence ne pourra être fournie avant la vérification du pointage final des présences et des démarches administratives qui en découlent (se terminant généralement fin septembre)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du fonctionnement et des modalités d'inscription à l'accueil de loisirs.

Date : / /

Signature des parents
ou du représentant légal :

Exemplaire à restituer au Service Jeunesse lors de la préinscription



ACCUEIL DE LOISIRS

ÉTÉ 2019



L'accueil de loisirs communal sera ouvert du Lundi 08 juillet au Vendredi 30 Août 2019.

Pour les enfants Craurois nés entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2016.

L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL SE DÉROULERA DANS LES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ARQUETS ; LE NUMERO DE TÉLÉPHONE EST LE : **06.31.41.15.64**

Les jeunes de 11ans révolus (nés avant le 1^{er} juillet 2008) seront accueillis par l'association JIS.

L'Accueil de Loisirs est assuré du lundi au vendredi de **8h45 à 17h00**, hors jours fériés.

Une garderie est assurée le matin de **7h30 à 8h45** et le soir de **17h00 à 17h45**.

Pour les enfants résidant à la Moutonne, un point d'accueil sera mis en place le matin à partir de 7h30 à l'école Jules FERRY. Un bus partira à 8h15 vers l'Accueil de loisirs des ARQUETS.

Le soir, les enfants seront déposés vers 17h15 devant l'école Jules FERRY (pas d'accueil sur place, les enfants doivent être récupérés immédiatement).

Les tarifs sont établis en fonction des revenus (ils comprennent activités, repas du midi, goûters, garderie, transport)

Taille de la famille	Tarif journalier Revenus mensuels x %	Tarif journalier minimum par enfant	Tarif journalier maximum par enfant
1enfant à charge	0,45 %	4 euros	21.50 euros
2 enfants à charge	0,35 %	4 euros	16 euros
3 enfants à charge ou 2 enfants au centre	0,30 %	4 euros	13.70 euros

Pour obtenir le montant, par jour et par enfant, qui vous sera demandé lors de la confirmation du séjour en Accueil de loisirs :

- totaliser toutes les sommes perçues avant abattement de l'avis d'imposition des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer.
- ajouter le montant annuel des allocations familiales du foyer
- diviser par 12
- multiplier par le taux indiqué ci-dessus

MODALITÉS D'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

1 - Première étape : LA PRÉ-INSCRIPTION (jusqu'au Samedi 18 Mai 2019)

Compléter le formulaire de préinscription et le déposer au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, avant le Samedi 18 Mai 2019 à 12h00, dernier délai.

(Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; et le samedi de 8h30 à 12h)

Les documents requis doivent impérativement accompagner la demande d'inscription. Faute de quoi, le service ne pourra traiter la demande.

VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT FOURNIR LES COPIES DES PIÈCES SUIVANTES
(le service ne fait pas les copies, les dossiers incomplets ne seront pas acceptés) :

- **L'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (dernier avis reçu)**
- **L'attestation CAF justifiant les allocations familiales perçues**
- **Le dernier bulletin de salaire (ou autre justificatif pour les travailleurs indépendants, ex : Kbis) des deux parents ou du parent ayant la garde de l'enfant et éventuellement du conjoint vivant au foyer**
- **L'attestation d'assurance extrascolaire**
- **La Photocopie de chaque page des vaccins présents sur le carnet de santé**

2 - Deuxième étape : L'INSCRIPTION DÉFINITIVE **(du Lundi 03 au Samedi 22 Juin 2019)**

Suite à l'installation du « Portail Famille » une nouvelle procédure est mise en place. Dès le 03 juin, vous recevrez un mail qui vous informera des semaines qui vous ont été attribuées.

Si l'attribution vous satisfait, vous pourrez les confirmer en procédant au paiement en ligne sécurisé pour finaliser et valider l'inscription de votre enfant.

Dans le cas contraire, si vous souhaitez apporter des modifications aux semaines accordées, vous devrez vous présenter au service Jeunesse, 15 Boulevard de la République, (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ; et le samedi de 8h30 à 12h) pour revoir votre demande en fonction des places disponibles, et pour régler les frais de séjour.

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques, les espèces et les chèques-vacances.

Tout règlement par chèque doit être effectué en une seule fois et par le même « payeur ».

Par conséquent, en cas de participation d'un comité d'entreprise, celle-ci devra être versée directement au bénéficiaire.

Au-delà du Samedi 22 Juin - 12h00, votre préinscription sera considérée comme annulée, si vous ne vous êtes pas présentés.

AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE SERVICE.

Les projets pédagogique et éducatif sont à disposition des familles dans les locaux de l'Accueil de Loisirs ou au service Jeunesse.

Les plannings hebdomadaires des activités prévues seront affichés chaque lundi de la semaine concernée.

À l'occasion des activités, l'organisateur peut être amené à prendre des photographies ; celles-ci pourront être exploitées ou diffusées sur des supports d'images propres à la commune (Infos communales, site internet, etc.).

Toute inscription à l'Accueil de Loisirs vaut accord de publication et d'exploitation de ces photos selon les conditions susmentionnées, sauf opposition écrite du ou des parents.

Conditions de remboursement :

- En cas de désistement : le remboursement de la participation ne sera admis que dans le cas d'un désistement dûment motivé par écrit, reçu en Mairie au moins 10 jours avant le début de la semaine considérée et accompagné d'un RIB.

- En cas d'absence pour maladie : le remboursement pour la participation n'interviendra qu'à compter du 3^{ème} jour consécutif d'absence, sur présentation d'un certificat médical, accompagné d'un RIB.

Aucune attestation de présence ne pourra être fournie avant la vérification du pointage final des présences et des démarches administratives qui en découlent (se terminant généralement fin septembre)

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du fonctionnement et des modalités d'inscription à l'accueil de loisirs.

Date : / /

**Signature des parents
ou du représentant légal :**

Exemplaire à conserver par les Parents ou le Représentant légal